

Etrechy

ensemble et solidaires

ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

30 Grande rue, 91580 ETRECHY.

etrechy.ensol@free.fr

06-75-58-65-05

<http://etrechy.ensol.free.fr/>

Michel GLEYZE,

Président de l'association ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES,

à

M. Michel MOREL, Commissaire enquêteur,

Mairie de CHAMARANDE.

Monsieur le Commissaire,

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur le projet de révision simplifiée du plan d'occupation des sols de la commune de Chamarande et portant également sur la réalisation d'une extension de la base logistique d'Intermarché, je vous prie de trouver ci-après les observations que notre association souhaite y apporter, les enjeux d'une telle extension étant particulièrement importants pour la commune de Chamarande, mais également pour les communes avoisinantes.

1. Forme juridique.

- L'impact sur le paysage, sur l'agriculture et sur la circulation est tel qu'on peut légitimement se demander si la procédure choisie, à savoir la "révision simplifiée", est bien adaptée à l'objectif poursuivi surtout si l'on considère qu'une révision simplifiée n'est juridiquement possible que lorsque l'économie générale du document d'urbanisme n'est pas bouleversée.
- Autre point juridique qui mérite une attention particulière : le schéma directeur régional d'Ile de France (SDRIF) approuvé en septembre 2008 classe le secteur concerné en "coupure verte"; comment admettre que le projet Intermarché puisse s'inscrire dans cette "coupure" ? Il y a manifestement ici une incompatibilité entre le projet de révision soumis à l'enquête et le document d'urbanisme régional.

2. L'environnement et les nuisances.

L'impact environnemental sera très important, avec ou sans petites fleurs décoratives.

- Des dizaines d'hectares seront soustraits à l'activité agricole au profit d'entrepôts, alors même que les politiques publiques actuelles ne cessent de mettre en avant la nécessité de maintenir une agriculture périurbaine forte et de stopper la consommation excessive d'espaces.
- Un impact considérable sur le paysage à proximité immédiate du village de Torfou qui a su magnifiquement conserver son caractère rural et naturel : les aménagements proposés pour atténuer les effets de cette énorme masse construite relèvent plus du gadget cosmétique que d'une réelle prise en compte des impératifs du développement durable.
- Aucune barrière végétale n'est prévue pour éviter la propagation des nuisances vers Torfou, qui est sous le vent dominant.
- Le traitement en aval des eaux de ruissellement compte tenu de l'importance des surfaces imperméabilisées risque d'être insuffisant : des inondations passées causées par l'actuelle base de Mauchamps vers St Sulpice ont nécessité des travaux importants bien après sa création.
- L'absence de réseau ferré va générer une hausse importante des pollutions routières.
- A cette liste, il faudrait ajouter aussi la luminosité nocturne, le bruit et les différentes formes de pollution.

Avec la réalisation de constructions industrielles et de surfaces imperméabilisées considérables, comment peut-on sérieusement défendre que les objectifs du Parc naturel régional du Gâtinais (PNR auquel appartient la commune de Chamarande) et ceux du site classé de la Vallée de la Juine tout proche sont conciliables avec ce projet ?

Que sont devenues les intentions de préservation affichées à la fois dans la charte du PNR et dans les orientations de gestion du site classé à l'initiative de l'Etat ?

Pour clore ce chapitre environnemental, l'incohérence signalétique sur la RN20 sautera aux yeux. Le panneau annonçant : "vous entrez dans la communauté de communes Entre Juine et Renarde" sera planté dans un paysage peu emblématique du titre porté par notre intercommunalité.

3. La desserte.

- La RN 20 est sursaturée dans notre région. Ce projet va aggraver une accidentologie déjà importante avec des centaines de camions supplémentaires alors qu'aucune solution relative à l'étroitesse des voies de cette route n'est encore en vue, ni que les pourparlers sur la gratuité de l'autoroute A10 (à partir d'Artenay) n'ont été entamés entre Cofiroute, l'Etat et les collectivités territoriales.
- Impossibilité de paysager ce secteur de RN20 ou de prendre du recul pour dissimuler les aménagements routiers.
- L'échangeur étant inadapté à l'augmentation du trafic, la nécessité de travaux est évidente, mais qui pourra les financer ? Ni le Conseil général, ni la Communauté de communes "Entre Juine et Renarde" n'en ont les moyens.
- L'absence de réseau ferré rend de toute manière ce projet inadapté aux futurs flux des marchandises.

4. Les buts poursuivis.

- A moyen terme, pour l'aménageur : une opération financière intéressante (terres agricoles devenues aménagées).
- A court terme, pour notre Communauté de communes : espérer quelques ressources financières avec la taxe professionnelle. Mais, dans sa forme actuelle, celle-ci va vraisemblablement être supprimée ou remplacée par une autre méthode de calcul.

5. L'emploi.

Créations réelles ou déplacements de salariés ? S'agira-t-il de créations d'emploi ou de transfert d'autres bases ? Vu les chiffres annoncés, le secteur géographique ne dispose pas de main d'œuvre peu qualifiée suffisante : les problèmes de transports et de trajets pour les employés sont entiers. Le chantage habituel ("des emplois ou des champs") est destiné à dramatiser ce qui aurait dû être depuis longtemps un enjeu pour l'intercommunalité : l'insistance à souligner cette opportunité des embauches veut cacher une trop longue inaction dans ce domaine.

Conclusions.

Après le départ de Lardy et le refus de l'Etat d'intégrer Brières à notre Communauté de communes, ce projet a pour seul intérêt l'opportunité d'une mise rapide sous perfusion d'une communauté de communes qui n'est pas viable (voir les déclarations de M. le Sous-préfet Jacques GARAU le 20 janvier à Etampes).

Lors du Conseil municipal d'Etréchy, le 29 mai 2009, la position favorable de nos élus concernant l'extension du magasin Intermarché dans notre propre commune démontre, s'il en était besoin, que nous n'avons aucune position idéologique contre la grande distribution, mais que, pour nous, la question du territoire où nous voulons vivre dans l'avenir est centrale.

Pour nous, avec ce projet :

- notre Communauté de communes perdra de son identité "vallées et verdure" en acceptant une verrue environnementale pour de présumés revenus,
- l'impression qui domine est celle d'un projet flou, imprécis, qui s'inscrit dans une rupture totale dans la politique de préservation d'un environnement de qualité menée depuis longtemps; il est même inquiétant par son ampleur et par les questions juridiques et techniques qui restent en suspend.

Nous estimons donc :

- qu'il vaut mieux limiter l'extension à ce qui est indiqué sur le schéma directeur régional d'Ile de France (SDRIF) : 15 hectares sur Mauchamps,
- qu'avant de valider cette "révision simplifiée" (et donc le projet qu'elle permet), il serait indispensable d'effectuer une véritable étude d'impact permettant d'en apprécier toutes les conséquences prévisibles (positives mais aussi négatives) sur l'environnement, l'économie, les déplacements, etc., étude qui serait gage d'une concertation véritable et réussie.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, mes respectueuses salutations./.

Remis le 6 VI 2009 en Mairie de Chamaraude

